



Strasbourg, le 9 février 2007
DH-DEV(2007)003

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITÉ D'EXPERTS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME
(DH-DEV)**

Rapport de réunion abrégé

36^e réunion
Strasbourg, mercredi 7 février – vendredi 9 février 2007

Palais des droits de l'homme
Salle de la Direction

Liste des décisions prises par le DH-DEV lors de sa 36^e réunion

Les droits de l'homme dans une société multiculturelle

- Le DH-DEV procède à des échanges de vues avec M. Niels MUIZNIEKS, membre et Vice-président de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI), Mme Françoise TULKENS, juge à la Cour européenne du Droits de l'Homme, et M. Malcom EVANS, membre du conseil consultatif du groupe d'experts sur la liberté de religion ou de conviction du BIDDH;
- Le Comité examine et fait siens les rapports sur « le discours de haine » et « le port de symboles religieux dans les lieux publics » préparés par les deux Groupes de Travail et décide de les joindre à son rapport d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle ;
- Le Comité adopte son rapport d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle qui contient des propositions pour de futures activités dans ce domaine. Il le transmet au CDDH pour examen et approbation à sa 64^e réunion (10-13 avril 2007).

Questions diverses

- Le Comité réélit Mme Camilla BUSCK-NIELSEN (Finlande) à la vice-présidence du DH-DEV.

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et du rapport de la 35^e réunion

1. Le Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV) tient sa 36^e réunion à Strasbourg (Palais des Droits de l'Homme) du 7 au 9 février 2007, sous la présidence de Mme Jolien SCHUKKING (Pays-Bas). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour tel qu'adopté est reproduit à l'annexe II, accompagné des références des documents de travail. Avant de commencer ses travaux, le Comité adopte officiellement le rapport de sa dernière réunion, tenue du 16 au 18 mai 2006 (document DH-DEV(2006)008).

Point 2 : Discussion sur les rapports des groupes de travail sur le discours de haine et le port des symboles religieux dans les lieux publics

i) Echanges de vues avec des personnalités invitées

2. Des échanges de vues ont eu lieu avec :

- M. Niels MUIZNIEKS, Vice-Président de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI). M. Muiznieks a présenté la position de l'ECRI quant au discours de haine et le port de symboles religieux et son intervention figure à l'annexe III.

- M^{me} Françoise TULKENS, juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme, sur les deux thèmes étudiés et la jurisprudence pertinente de la Cour.

- M. Malcom EVANS, membre du conseil consultatif du groupe d'experts sur la liberté de religion ou de conviction du BIDDH.

ii) Adoption des rapports préparés par les Groupes de travail

3. Le Comité examine les rapports présentés par ses deux Groupes de travail sur « le discours de haine » (document GT-DH-DEV A(2006)008) et « le port de symboles religieux dans les lieux publics » (document GT-DH-DEV B(2006)004). Après avoir effectué quelques amendements, le Comité adopte lesdits rapports et décide de les joindre à son rapport d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle (document DH-DEV(2007)002) (voir le point 3).

Point 3 : Discussion en vue de l'adoption du rapport final d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle, contenant d'éventuelles propositions pour des travaux futurs

4. Le Comité étudie le projet de rapport d'activité préparé par le Secrétariat à partir des discussions du DH-DEV et de ses Groupes de travail à leurs réunions respectives (document DH-DEV(2007)002). Il procède à un tour de table sur les éventuelles activités futures dans le domaine des droits de l'homme dans une société multiculturelle, reflété dans le rapport d'activité (document DH-DEV(2007)002).

5. A la suite de ces discussions et de quelques amendements au projet susmentionné, il adopte son rapport activité et le transmet au Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) pour examen et approbation à sa 64^e réunion des 10-13 avril 2007.

Point 4 : Questions diverses

- *Election à la vice-présidence*

6. Le Comité réélit Mme Camilla BUSCK-NIELSEN (Finlande) à la vice-présidence pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

Point 5 : Dates de la prochaine réunion

7. La date de la prochaine réunion sera déterminée ultérieurement par courrier électronique.

* * *

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBRES****ALBANIA / ALBANIE**

Ms Ledia HYSI, Director of Legal Affairs and Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs

ANDORRA / ANDORRE

M. Andreu JORDI TOMÀS, Agent, Ministère des Affaires Etrangères, de la Culture et de la Coopération

ARMENIA / ARMENIE

Ms Emma HAKOBYAN, Legal adviser of the legal department of the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Brigitte OHMS, Deputy Head of Division for International Affairs and General Administrative Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Chingiz ASGAROV, Head of the Division of the Protection of Human Rights of the Department of Work with Law Enforcement Agencies of the Executive Office of President of the Republic of Azerbaijan

Ms Nailya RUSTAM-ZADE, Desk officier of International Law & Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs

BELGIUM / BELGIQUE

M. Philippe WERY, Attaché, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr Samir ŠLAKU, Expert Advisor, Ministry for Human Rights & Refugees

BULGARIA / BULGARIE

Mme Yordanka PARPAROVA, Expert Direction des Droits de l'homme, Ministère des Affaires Etrangères

CROATIA / CROATIE

Ms Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, First Secretary, Department for the UN and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs and European Integration

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleonora NICOLAIDES, Senior Counsel of the Republic, Office of the Attorney-General, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Martin BOUČEK, Deputy Director, Department of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

DENMARK / DANEMARK

Ms. Astrid KJELDGAARD-PEDERSEN, Head of Section, Human Rights Division, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Riina PIHEL, Counsellor of Human Rights Division, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND / FINLANDE

Ms Camilla BUSCK-NIELSEN, (Vice-Chairperson), Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE

Mme Marie-Gabrielle MERLOZ, Rédactrice, Direction des Affaires juridiques – sous-direction des droits de l’homme - , Ministère des Affaires Etrangères

GEORGIA/GEORGIE

Mr Besarion BOKHASHVILI, Agent of the Government of Georgia to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mme Ulrike HÖFLER, Executive Assistant of the Federal Agent for Human Rights, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Ms Athina CHANAKI, Rapporteur, Ministry of Foreign Affairs, Legal Department, International Law Section

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltán TALLÓDI, Co-agent of the Ministry of Justice and Law Enforcement before the ECHR

ICELAND / ISLANDE – Apologised / Excusé

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Assistant Legal Adviser, Department of Foreign Affairs

ITALY / ITALIE – Apologised / Excusé

LATVIA / LETTONIE

Mr Zigmárs ZILGALVIS, Third Secretary, Human Rights Division, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN – Apologised / Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Mrs Jurga KASPUTIENE, First Secretary Human Rights and NGO Division of the Department of Multilateral Relations, Ministry of Foreign Affairs

LUXEMBOURG – Apologised / Excusé

MALTA / MALTE – Apologised / Excusé

MOLDOVA

Mr Victor LAPUSNEANU, Second Secretary of the Council of Europe & Human Rights Division, Ministry of Foreign Affairs and European Integration of the Republic of Moldova

MONACO – Apologised / Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Jolien SCHUKKING, (Chairperson), Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs

Mr Paul VAN SASSE, Legal Advisor, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

NORWAY / NORVEGE

Mme Kristin RYAN, Advisor, Department of Legislation, Norwegian Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Ms Justyna CHRZANOWSKA, Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Legal and Treaty Department

PORTUGAL

Mr José DE SOUSA E BRITO, Judge at the Constitutional Court (emeritus)

ROMANIA / ROUMANIE – Apologised / Excusé

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

M. Vladislav ERMAKOV, Conseiller du Département de la coopération humanitaire et des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie

SAN MARINO / SAINT-MARIN – Apologised / Excusé

SERBIA / SERBIE

Ms Marija VUJNOVIC, Assistant Director, Agency for Human and Minority Rights

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mrs Jana VNUKOVÁ, Director of International Relations and Human Rights Department, International Law & European Law Section, Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVENIE – Apologised / Excusé

SPAIN / ESPAGNE

M. Ignacio BLASCO LOZANO, Agent auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme

SWEDEN / SUEDE

Ms Anna ERMAN, Legal Adviser, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Dominique STEIGER LEUBA, Collaboratrice scientifique, Section droits de l'homme et Conseil de l'Europe, Département fédéral de justice et police

"The Former Yugoslav Republic of Macedonia" / "l'Ex-République yougoslave de Macédoine"

Mrs Sanja ZOGRAFSKA-KRSTESKA, Head of Council of Europe, OSCE and European Multilateral Affairs Unit

TURKEY / TURQUIE

Ms Işık BATMAZ, Legal Human Rights Expert, Ministry of Foreign Affairs

Mme Deniz AKÇAY, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE – Apologised / Excusé

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Helen RAE, Policy Advisor, Human Rights Division, Department for Constitutional Affairs

* * *

PARTICIPANTS

Parliamentary Assembly / Assemblée Parlementaire - Apologised / Excusé

Council of Europe Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Lauri SIVONEN, Advisor, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG Cedex

European Commission against Racism and Intolerance / Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Mr Nils MUIZNIEKS, (Vice-President of the European Commission against Racism), Director, Advanced Social and Political Research Institute (ASPRI), University of Latvia

Ms Isil GACHET, ECRI, Directorate General of Human Rights/Direction Générale des Droits de l'Homme – DGII, Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Ms Claudi Lam, ECRI, Directorate General of Human Rights/Direction Générale des Droits de l'Homme – DGII, Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

The Conference of INGOs of the Council of Europe / La Conférence des OING du Conseil de l'Europe – Apologised / Excusé

* * *

AUTRES PARTICIPANTS

European Commission / Commission européenne – Apologised / Excusé

Council of the European Union / Conseil de l'Union européenne – Apologised / Excusé

Canada – Apologised / Excusé

Holy See / Saint-Siège

R.P. Bernard BOUGON, s.j.

Japan/Japon – Apologised / Excusé

Mexico/Mexique – Apologised / Excusé

United States of America/Etats-Unis d'Amérique – Apologised / Excusé

The Organisation for Security and Co-operation in Europe (OSCE) / the Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) / L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) / le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (ODIHR)

Professor Malcolm EVANS, Member of the Advisory Council of the ODIHR's Panel of Experts on Freedom of Religion or Belief, Professor, Head of School of Law, University of Bristol

The Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights / Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme – Apologised / Excusé

* * *

OBSERVATEURS

Belarus – Apologised / Excusé

Republic of Montenegro / République du Monténégro

Mr Nebojša VUČINIĆ, Faculty of Law, University of Montenegro

Amnesty International - Apologised / Excusé

International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ) –

Apologised / Excusé

International Federation of Human Rights / Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) – Apologised / Excusé

European Coordinating Group for National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights / Groupe de coordination européenne des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Mr Shane MOFFATT, Coordinator, Human Rights Commission

European Roma and Travellers Forum / Forum européen des Roms et des gens du voyage –

Françoise ZAHN, European Roma and Travellers Forum (ERTF) / Forum européen des Roms et Gens du voyage (FERV), DG III - Cohésion Sociale / Social Cohesion, Conseil de l'Europe / Council of Europe, Strasbourg

Conference of European Churches / Conférence des Eglises européennes

Rev. John MURRAY, Associate Staff Member

European Court of Human Rights / Cour européenne des droits de l'homme

Mme Françoise TULKENS, Juge, Présidente de la deuxième section de la Cour, European Court of Human Rights / Cour européenne des droits de l'homme, Council of Europe/Conseil de l'Europe, F-STRASBOURG

Steering Committee on the Media and New Communication Services / Comité directeur sur les médias et les nouveaux moyens de communication (CDMC)

Ms Bissera ZANKOVA, Media expert, State Agency for Information Technologies and Communications

Directorate General of Human Rights - DG II / Direction Générale des Droits de l'Homme - DG II Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK, Head of Human Rights Intergovernmental Programmes Department / Chef du Service des programmes intergouvernementaux en matière des droits de l'homme

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of the Human Rights Law and Policy Division / Chef de la Division du droit et de la politique des droits de l'homme, Secretary of the DH-DEV / Secrétaire du DH-DEV

Mr Gerald DUNN, Lawyer/Juriste, Human Rights Law and Policy Division/Division du Droit et de la Politique des Droits de l'Homme, Co-secretary of the DH-DEV / Co-secrétaire du DH-DEV

Ms Claire ASKIN, Administrative assistant / Assistante administrative, Human Rights Law and Policy Division / Assistante administrative, Division du droit et de la politique des droits de l'homme

Mrs Catherine VARINOT, Assistant / Assistante, Human Rights Law and Policy Division/Division du Droit et de la Politique des Droits de l'Homme

Mme Michèle COGNARD, Assistant / Assistante, Human Rights Law Intergovernmental Cooperation Division/Division de la Coopération Intergouvernementale en Matière de Droit de l'Homme

DH-DEV(2007)003

Interpreters / Interprètes:

Mme Amanda BEDDOWS

Mme Christine TRAPP

Mme Isabelle MARCHINI

* * *

Annexe II**ORDRE DU JOUR ADOPTE****Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et du rapport de la 35^e réunion**

- Rapport de la 35^e réunion du DH-DEV DH-DEV(2006)008
- Mandats spécifique et ad hoc du DH-DEV adoptés par le Comités des Ministres DH-DEV(2007)001

Point 2: Discussion sur les rapports des groupes de travail sur le discours de haine et le port des symboles religieux dans les lieux publics

i) Echange de vues avec Mme la Juge Françoise Tulkens, Cour européenne des Droits de l'Homme

ii) Documents de travail*Discours de haine*

- Groupe de travail A – rapport sur le discours de haine GT-DH-DEV A (2006)008
- Addendum au rapport sur le discours de haine – réponses des Etats membres au questionnaire élaboré par le DH-DEV GT-DH-DEV A (2006)008 Addendum

Port des symboles religieux dans les lieux publics

- Groupe de travail B – rapport sur le port des symboles religieux dans les lieux publics GT-DH-DEV B (2006)004
- Addendum au rapport sur le port des symboles religieux dans les lieux publics – réponses des Etats membres au questionnaire élaboré par le DH-DEV GT-DH-DEV B (2006)004 Addendum

iii) Documents d'information*Documents généraux*

- Compilation de textes du Conseil de l'Europe et d'autres Organisations portant sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle DH-DEV(2006)003rev
- Extraits du Rapport de la Conférence sur les droits fondamentaux dans une société pluraliste (La Haye, 20-21 novembre 2003) DH-DEV(2006)004 (Uniquement en anglais)
- Synthèse des activités en cours au Conseil de l'Europe en matière de dialogue interculturel et interreligieux CDDH(2006)005

Discours de haine

- Vue d'ensemble des normes actuelles, de la jurisprudence et de la pratique des organismes de contrôle GT-DH-DEV A(2006)001

- Le magazine de l'EUMC GT-DH-DEV A(2006)005
- Discours de la haine devant la Cour européenne des Droits de l'Homme par Mario Oetheimer GT-DH-DEV A(2006)006
- Rapport du Séminaire d'experts : Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression (Strasbourg, 16-17 novembre 2006) CRI(2006)47
(uniquement en anglais, traduction en cours)
- La jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur l'article 10 CEDH pertinente pour la lutte contre le racisme et l'intolérance Document de fond – session 3 du Séminaire de l'ECRI des 16-17 novembre 2006
- Discours de Mme la Juge Tulkens, Cour européenne des Droits de l'Homme Séminaire de l'ECRI des 16-17 novembre 2006
- Etude des normes internationales relatives à l'incitation au génocide ou à la haine raciale par Toby Mendel GT-DH-DEV A(2006)004
(uniquement en anglais)
- Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance: rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme A/HRC/2/6
- Rapport de Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, Mme Asma Jahangir, et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Doudou Diène, conformément à la décision 1/107 du Conseil des droits de l'homme intitulée « Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance » A/HRC/2/3

Port des symboles religieux dans les lieux publics

- Droits civils et politiques, notamment la question de l'intolérance religieuse, Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, Mme Asma Jahangir UN HRC document, E/CN.4/2006/5
- Rapport de l'OSCE sur les symboles religieux et les droits de l'homme internationaux – Rapport et Recommandations GT-DH-DEV B(2006)003
(uniquement en anglais)

Point 3: Discussion en vue de l'adoption du rapport final d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle, contenant d'éventuelles propositions pour des travaux futurs

Document de travail

- Projet de rapport final d'activité sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle DH-DEV(2007)002

Point 4: Questions diverses

- Élection à la Vice-présidence du DH-DEV

Point 5: Dates des prochaines réunions

* * *

Annexe III

Résumé du discours de M. Muiznieks Vice-Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

L'ECRI traite régulièrement les questions liées au discours de haine dans ses rapports pays par pays, dans ses recommandations de politique générale et dans les conclusions de ses recherches commanditées. Elle se penche moins fréquemment sur le port de symboles religieux dans les lieux publics et n'a pas de position officielle sur cette question, qu'elle a toutefois abordée dans son récent rapport sur la France et dans d'autres rapports.

Discours de haine

Il est important de trouver un juste équilibre entre la lutte contre le discours raciste dans la sphère publique et politique, et la protection de la liberté d'expression.

La liberté d'expression n'est pas un droit absolu. Cela ressort notamment de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Convention elle-même ; l'ECRI quant à elle presse les Etats de prendre des mesures de droit pénal pour combattre les déclarations racistes. En effet, une agression verbale directe, lorsqu'elle vise en premier lieu des minorités ethniques et religieuses et constitue une violation du droit à la non-discrimination, crée indirectement, si elle n'est pas sanctionnée, des conditions plus favorables à la discrimination des groupes visés, et peut entraîner des violations plus graves encore de leurs droits fondamentaux.

L'ECRI insiste sur la nécessité de combattre le discours de haine, forme initiale d'exclusion qui compromet la cohabitation pacifique en visant plus particulièrement les membres des minorités raciales ou ethniques, mais elle insiste également sur le fait que les victimes du racisme, telles que les minorités ou les migrants, doivent être en mesure d'exercer leur liberté d'expression sans discrimination.

Dans la lutte contre le discours de haine, la loi est une arme nécessaire mais insuffisante. Elle manque souvent d'efficacité, car les racistes connaissent ses limites et savent exprimer leurs vues en déguisant leurs propos.

Les médias doivent se soumettre à un système d'autorégulation fondé sur des codes de conduite ou de déontologie, des instances de plaintes, etc. Ces instruments non contraignants contribuent à réprimer le discours raciste.

L'ECRI souligne également le rôle important que jouent les dirigeants politiques, et notamment l'impact destructeur que le discours de haine émanant de personnalités politiques peut avoir sur la société. Comme le montrent les recherches effectuées par Yves Camus à la demande de l'ECRI, le discours politique à teneur raciste est un phénomène tout à fait répandu dans toute l'Europe.

Le port de symboles religieux dans les lieux publics

Le mandat de l'ECRI couvre la lutte contre la discrimination et l'intolérance fondées sur la religion. Toutefois, en l'absence de norme dans ce domaine, l'ECRI procède au cas par cas.

Plusieurs principes généraux sont à mentionner : le danger de stigmatisation des membres de groupes confessionnels minoritaires en général, et celui des musulmans en particulier. Depuis les attaques terroristes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne, ainsi que le meurtre de Theo Van Gogh, l'ECRI a constaté une augmentation significative de l'islamophobie dans le cadre de ses travaux pays par pays, et a consigné cette évolution dans son rapport annuel.

Il y a risque que les restrictions visant le port de symboles religieux soient perçues comme des mesures stigmatisant les musulmans en tant que groupe.

Le 3^e rapport sur la France de l'ECRI, publié en 2005, souligne les possibles incidences négatives que pourrait avoir la loi française sur le port de symboles religieuses à l'école, sur des filles musulmanes qui portent le foulard islamique, telles que le risque de discrimination indirecte, voire même d'exclusion sociale. L'ECRI approuve le dialogue que cette loi impose avant toute mesure disciplinaire.

Les droits de l'homme dans une société multiculturelle en général

Les droits de l'homme ne sont pas liés à une culture. Ils sont universels. Traditionnellement, les droits de l'homme étaient toujours protégés par rapport à l'action du gouvernement et des pouvoirs publics, mais il est également important d'assurer leur protection vis-à-vis d'autres individus et des acteurs non gouvernementaux.

Il convient de souligner que les Etats ont l'obligation concrète de protéger les individus d'éventuels actes préjudiciables émanant d'autres individus ou d'entités non étatiques.

Les instruments existants, tels que la Convention européenne des droits de l'homme et son Protocole n° 12, sont insuffisants. Nous devons examiner le mode de mise en œuvre du Protocole n° 12. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe doit faire en sorte de n'être pas devancé, sur le terrain de la lutte contre la discrimination, par des organisations ou institutions telles que l'Union européenne, qui a promulgué une directive sur l'égalité raciale.

Nous devons accroître le travail comparatif en vue d'établir des éléments de référence dans ce domaine. En outre, les activités de formation, d'éducation et de sensibilisation sont indispensables pour assurer le respect des droits de l'homme dans une société multiculturelle.

Il est important de renforcer les mécanismes existants du Conseil de l'Europe, tels que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et l'ECRI.

Malheureusement, les ressources limitées de l'ECRI ne lui permettront pas de mener une campagne plus ambitieuse que la précédente campagne « Tous différents, tous égaux ».

* * *